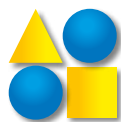


LA GRIFFE DE SAINT-DÉZÉRY



le magazine de votre commune





NUMEROS D'URGENCE

S.A.M.U.	15
GENDARMERIE	17
Gendarmerie ST-CHAPTES...	04 66 81 20 73
POMPIERS	18
Pompiers ST-GENIÈS DE MALGOIRÈS	
.....	04 66 81 98 64
URGENCE N° Universel	112
SERVICE DES EAUX	04 66 03 37 37

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

MAIRIE

- **Heures d'ouverture au public :**
Mardi 14h - 18h30
Jeudi 14h - 16h30
Vendredi 9h - 11h
- **Téléphone/Fax : 04 66 81 98 92**
- **Courrier électronique :**
stdezery.mairie@wanadoo.fr
- Monsieur le Maire reçoit sur rendez-vous

Site internet
de la Mairie de Saint-Dézéry :
www.saint-dezery.fr

ECOLES

- **Inscriptions** au secrétariat du SMIRP
Mairie de Castelnau-Valence
Téléphone : 04 66 83 20 42
- **Ecole de Saint-Dézéry :**
04 66 81 28 37
- **Ecole de Castelnau-Valence :**
04 66 83 31 19
- **Ecole de Saint-Maurice :**
04 66 24 76 83

ASSISTANTES MATERNELLES à Saint-Dézéry

- **Séverine BERTRAND**
06 22 12 26 92
- **Bettina CHAUCHARD**
06 28 06 71 74
- **Emeline GOBENCEAUX**
06 84 78 22 65
- **Pauline GRASSET**
06 50 66 61 10

BIBLIOTHEQUE

- **Heures d'ouverture au public :**
Mardi 16h30/17h30 - Mercredi 11h/12h - Mercredi 16h30/18h30
- **Service de portage de livres à domicile :**
contacter Evelyne JANIN, responsable de la bibliothèque au 04 66 81 95 17
- **Courrier électronique :**
bibliosaintdezery@orange.fr
- **Site internet du réseau des bibliothèques et médiathèques de la CCPU :**

www.mediatheques.ccpaysduzes.fr

INFORMATIONS UTILES

- **Collecte des ordures ménagères**
Les mardis et samedis matin
- **Collecte du tri sélectif**
Les jeudis matin
- **Déchetterie de Choudeyrague :**
RD 114 Garrigues Sainte-Eulalie
Carte d'accès à retirer au secrétariat de mairie.
Horaires d'ouverture : Lundi et vendredi 14h/17h - Mercredi et samedi 9h/12h et 14h/17h
Déchetterie fermée les jours fériés
- **Containers de recyclage**
Verre/papier/tissus
En face de la station d'épuration
- **Régie du SIVOM de la Région de Collorgues (distribution de l'eau)**
Place de la République
30700 FOISSAC
Ouverture du bureau du lundi au vendredi de 10h à 12h
Téléphone : 04 66 03 37 37
En cas d'urgence uniquement :
04 66 03 37 31
- **Frelons asiatiques :** Contacter Monsieur Marceau Lacroix
07.71.01.98.32
- **Boîte aux lettres de La Poste**
Place de la Mairie
Livraison du courrier du lundi au vendredi 9h30, samedi 8h

• Permanence du service public itinérant :

Le mercredi de chaque première semaine complète du mois (vérifier la date précise sur l'affichage en Mairie ou sur le site internet de la Mairie) de 14h à 16h30 à l'école de Saint-Dézéry.

• CCPU

9 Avenue du 8 Mai 1945, 30700 Uzès
04 66 03 09 00

Page Facebook " Pays d'Uzès, Communauté de Communes "

Site internet de la Communauté
de Communes Pays d'Uzès
www.ccpaysduzes.fr

• Office du tourisme " Destination Pays d'Uzès Pont du Gard "

16 Place Albert 1er, Chapelle des Capucins, 30700 Uzès / 04 66 22 68 88
Site : www.uzes-pontdugard.com

- **Taxi Rachel :** 06 17 78 61 03
rachel.chaneac@live.fr

PERMANENCE DE L'ASSISTANTE SOCIALE

Le jeudi matin à la Mairie de Saint-Chaptes. Contacter le Centre Médico-Social d'Uzès au 04 66 03 48 00 pour prendre rendez-vous.

DIVERS

- Nous vous remercions de signaler au secrétariat de Mairie **toute panne dans le réseau d'éclairage public**, afin de faire procéder aux réparations le plus rapidement possible.

Navette gratuite vers le marché d'Uzès - le Samedi matin

Départ Saint-Dézéry/Route de Collorgues : 8h25
Retour Uzès/Esplanade : 11h30



La Griffie de Saint-Dézéry N°23 - 1^{er} semestre 2023

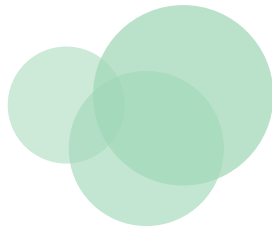
Directeur de la publication : Bernard Dailcroix

Rédaction : Commission Communication

Réalisation : VR Communication

Photos : Evelyne Janin, Irène Martin-Houlgatte, Aurélie Simonot, APE, Baptiste Méchin

En couverture : Décorations de Noël place de la Mairie



Bernard DAILCROIX,
Maire de Saint-Dézéry

Madame, Monsieur,

Quelques mots sur le " Congrès des Maires ", réuni à Paris du 21 au 24 novembre 2022.
Deux thèmes ont dominé les débats, impactant l'ensemble des communes : la hausse du coût de l'énergie et les questions environnementales.

L'énergie :

A Saint-Dézéry, la facture énergie (électricité) s'élève pour 6 mois à un peu plus de 3 300€ pour l'éclairage public et un peu plus de 2 250€ pour l'éclairage et le chauffage/climatisation des bâtiments communaux (mairie et école notamment).

Fort heureusement – si l'on peut dire – la hausse du prix sera limitée à 15 %, soit environ 800€, compte-tenu de la prolongation pour les petites communes du bouclier fiscal en 2023.

L'Impact environnemental : 2 aspects à retenir

- Comme précédemment annoncé, nous devons mettre en place (commune et habitants, en liaison avec le SITOM) le tri sélectif étendu aux déchets biodégradables (épluchures, etc...).

Pour répondre à cette obligation, applicable dès 2024, la commune mettra en place différents composteurs collectifs en différents endroits restant à identifier.

Mais l'obligation pèse également sur les particuliers qui devront installer des composteurs individuels.

- La Commune a également décidé – comme la plupart de ses voisines – d'engager diverses études et actions visant à réduire le coût de l'éclairage public.

Pour ce faire, nous avons pris contact avec le SMEG (Syndicat Mixte d'Electricité du Gard) qui procèdera à un audit des équipements existants et proposera des solutions plus économiques : pose systématique d'ampoules LED, optimisation des temps d'éclairage et vraisemblablement réduction de la puissance et donc de la consommation.

Par ailleurs, de nombreuses interventions au Congrès des Maires ont souligné – c'est un sujet récurrent – les pertes d'autonomie financière des collectivités territoriales : les recettes autrefois perçues directement (Taxe d'Habitation et autres) étant à ce jour plus ou moins compensées par des dotations de l'Etat, sans garantie de pérennité.

A la mairie, nous renforçons nos moyens humains puisque, à partir du printemps, notre secrétaire, Cécile TURION, dont chacun apprécie les compétences, disponibilité et bonne humeur, exercera à Saint-Dézéry sa fonction à plein temps.

Les temps sont durs pour chacun, mais en cette période de fêtes, en mon nom comme au nom de tous vos élus, je vous présente nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Cordialement

Votre Maire

Bernard DAILCROIX



- Vie municipale -

Concours maisons illuminées

Depuis 7 années, la Mairie de Saint-Dézéry organisait un concours récompensant les décorations lumineuses de Noël installées sur les maisons du village.

En cette fin d'année 2022, le contexte économique poussait à la sobriété énergétique et il était demandé à tous, particuliers et collectivités, de faire des économies au niveau de la consommation d'électricité.

C'est pourquoi les élus ont décidé, avec beaucoup de regret, mais afin d'être en cohérence avec les recommandations gouvernementales, de ne pas organiser ce concours d'illuminations pour les fêtes de Noël 2022, les guirlandes et les décorations pouvant être très énergivores.

Nous espérons que le contexte redeviendra plus favorable en 2023 et permettra le retour du concours pour les fêtes de fin d'année.



Aire de jeux

La nouvelle aire de jeux a revêtu son beau manteau vert ! C'était la dernière étape des travaux prévus dans cet espace: le semis du gazon. Il a fallu laisser passer l'été et sa sécheresse prolongée et attendre l'automne et les pluies qui l'accompagnent pour le réaliser.

Des filets de protection orange ont été installés pour protéger les zones ensemencées, limitant pendant plusieurs semaines l'accès à la seule zone avec les jeux. Cette mesure était forcément un désagrément pour les jeunes utilisateurs et leurs accompagnants mais elle était indispensable pour la réussite de l'ensemencement. Elle a permis grâce à une météo propice d'apporter la touche finale au réaménagement de l'aire de jeux.

La dernière partie de dalle permettant d'aller jusqu'au distributeur de pains a également été coulée.

Et voilà donc enfin le projet aire de jeux terminé.



Baptiste Méchin et Jennifer Bonnet

Distributeur de pain : changement de boulanger

La boulangerie "La Petite Maurice", ayant été mise à la vente, le nouveau propriétaire n'a pas souhaité reprendre le contrat d'approvisionnement du distributeur de pain.



La municipalité a donc dû repartir à la recherche d'un nouveau fournisseur. Il fallait agir vite pour éviter une rupture dans la livraison de pain mais aussi pour sécuriser l'équipement lui-même. Les distributeurs font l'objet d'un contrat de location entre le boulanger et la société qui les commercialise et compte tenu des pénuries actuelles de composants, la production de distributeurs ne parvient pas à suivre la demande. Les distributeurs qui ne sont plus sous contrat sont donc réattribués immédiatement et il y avait un risque réel de voir la machine partir vers un autre village.

C'est finalement la boulangerie de Saint-Chaptes "Un Eclair de Jenny" qui a repris le contrat. Mais devant les dysfonctionnements du distributeur en place (défaillances des cellules commandant le défilement des casiers, du paiement par pièces...), ils ont décidé de négocier avec le fournisseur la reprise et l'échange du matériel pour repartir sur de bonnes bases. Cela a eu pour effet de repousser la date de début de contrat et occasionné une petite interruption des livraisons de pain, mais c'était pour la bonne cause.

Installés depuis 2019 à Saint-Chaptes, Jennifer Bonnet pâtissière et Baptiste Méchin boulanger proposent des produits "100 % fait maison". Le choix d'une farine de tradition française permet de proposer des pains ayant une meilleure conservation et un goût plus marqué.

Afin d'encourager la reprise du contrat par la boulangerie, la municipalité a reconduit l'aide de 150€ par mois en contribution aux frais de location du Distribupain.

PLU

Plan Local d'Urbanisme

PLU/Plan Local d'Urbanisme : réunion publique d'information

La réalisation du PLU, qui établit les règles en matière d'urbanisme, et donc de construction, d'aménagement et de développement du village, suit son cours. Le 10 octobre 2022, le cabinet d'urbanisme Crouzet en charge du dossier, a organisé une réunion avec les personnalités publiques associées pour leur présenter le diagnostic effectué. Etaient présents : les représentants de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer), du SCOT (Schéma de COhérence Territoriale), de la chambre d'agriculture, du SIVOM de l'eau. Prochaine étape : l'organisation d'une réunion publique le lundi 23 janvier 2023 à 18h30 à la Mairie pour informer les habitants de Saint-Dézéry sur l'avancée du PLU.

Cimetière : tarifs des concessions

Le Conseil Municipal a validé lors de sa séance du 28 septembre 2022 les tarifs pour les concessions dans le cimetière communal.

Ils sont récapitulés dans le tableau suivant en fonction de la superficie et la durée de la concession.

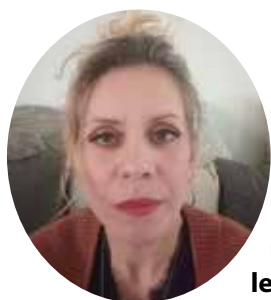
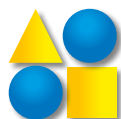
SUPERFICIE	DUREE et TARIF	
	TRENTENAIRE	CINQUANTENAIRE
4.80 m ² (1,60m x 3.00m)	500 €	900 €
8.10m ² (2.70m x 3.00m)	1 000 €	1 700 €
9m ² (3.00m x 3.00m)	1 200 €	2 000 €
Monument cinéraire (0.80m x 0.80m)	450 €	750 €
Case du Colombarium	350 €	650 €

- Vie citoyenne -

Cérémonie du 11 novembre

Les élus du Conseil Municipal et une partie de la population se sont rendus au monument aux morts pour rendre hommage aux soldats tombés pour la France pendant la guerre 14/18. Bernard Dailcroix, maire de Saint-Dézéry, a fait la lecture du discours officiel transmis par le Ministère des Armées. Il a également rappelé le nom des 2 militaires français tués pendant des opérations extérieures durant l'année écoulée (entre novembre 2021 et novembre 2022) puisqu'en plus d'être une commémoration de la signature de l'armistice, le 11 novembre est la journée nationale d'hommage à tous les morts pour la France, quel que soit le conflit.





Mélanie Milcent, agent recenseur
pour Saint-Dézéry

Recensement de la population



Cette année, Saint-Dézéry réalise, sous la houlette de l'INSEE, le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution et ses besoins. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés entre le **19 janvier et le 18 février 2023**.

Mélanie MILCENT sera l'agent recenseur de la commune. Nous vous demandons de lui réserver le meilleur accueil lorsqu'elle se présentera à votre domicile. Nous vous rappelons que **le recensement est obligatoire/déclaratif/confidentiel**.

Comment ça se passe ?

Un premier courrier informatif sera déposé par l'agent recenseur dans votre boîte aux lettres début janvier 2023. Puis, à partir du 19 janvier 2023, il vous fournira une notice avec les instructions nécessaires à votre recensement soit directement dans votre boîte aux lettres soit en mains propres.

Les réponses se feront de préférence par internet sur le site dédié www.le-recensement-et-moi.fr.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous.

Si vous avez des difficultés pour faire votre recensement sur internet (problème d'ordinateur, de connexion...) des permanences seront assurées en Mairie pour vous aider, les mardis de 10h à 11h et les mercredis de 14h à 15h pendant la période de recensement (mardi 24 janvier / 31 janvier / 7 février / 14 février et mercredi 25 janvier / 1er février / 8 février / 15 février).

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier vous seront remis par l'agent recenseur.

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements...

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...
3. Identifier les besoins en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...

Pour toute question concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter le secrétariat de Mairie par téléphone au 04 66 81 98 92, par mail stdezery.mairie@wanadoo.fr ou via le site internet de la commune www.saint-dezery.fr.

Vous trouverez également toutes les informations sur le recensement de la population sur le site www.le-recensement-et-moi.fr.

Visite du sénateur Burgoa

Le 19 septembre 2022, le sénateur Laurent BURGOA est venu rencontrer les élus de Saint-Dézéry. Ce fut l'occasion d'échanger autour de son activité au sein du Sénat, qui avec l'Assemblée Nationale constituée de députés, vote les lois et contrôle le gouvernement. Laurent BURGOA a évoqué les dossiers qu'il a portés et défendus depuis son élection en septembre 2020.

Le Maire Bernard Dailcroix et les conseillers municipaux présents ont également exposé les dossiers de la commune en cours, le sénateur a proposé d'intervenir auprès de la Préfecture concernant certains sujets épineux.

La rencontre s'est poursuivie à la cave coopérative de Saint-Dézéry, où Laurent BURGOA a pu échanger avec le président de la cave Michel Mazauric, sur le fonctionnement de l'entreprise, sa production et bien entendu les problématiques climatiques et météorologiques qui affectent le rendement du millésime 2022. Une séance de dégustation de différents vins a conclu cette visite.



Etat civil

Naissances

- Louise IMBERT, née le 1^{er} août 2022 au foyer de Nolwen GIRARD DIT CALAMAN et Loïc IMBERT.
- Liana LEC, née le 11 septembre 2022 au foyer de Camille TURC et Geoffrey LEC.
Félicitations aux heureux parents et longue vie aux bébés !

Mariages

- Karine BATTISTEL et Loïc BRUNEL le 22 octobre 2022.
Tous nos vœux de bonheur aux mariés !

PACS

- Le 19 juillet 2022 entre Nolwen GIRARD DIT CALAMAN et Loïc IMBERT.
Tous nos vœux de bonheur aux Pacsés !



Loïc IMBERT et Nolwen GIRARD DIT CALAMAN



Karine BATTISTEL et Loïc BRUNEL, entourés de leurs 5 fils

- Vie pratique -

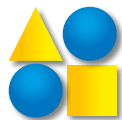
Eclairage public

Lors de sa séance du 28 septembre 2022, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement à l'extinction de l'éclairage public pendant une partie de la nuit. Cette décision fait suite aux injonctions gouvernementales sur les économies d'énergie. Les collectivités tout comme les particuliers sont appelés à trouver des solutions et agir pour réduire leurs consommations d'électricité.

Un groupe de travail sera formé pour réfléchir à la mise en œuvre de cette extinction. Il faut prendre en compte le réseau d'éclairage public existant et le type de matériel installé (ampoules au sodium ou leds) à éventuellement changer, et surtout la sécurité des personnes qui se déplacent dans le village la nuit en voiture, à pied, à vélo, à trottinette...

Un premier contact avec le SMEG (Syndicat Mixte d'Electricité du Gard) montre aussi la possibilité de réduire l'intensité de l'éclairage public pendant une partie de la nuit avec une économie sur la consommation quasiment identique à une extinction totale si le réseau est entièrement équipé de leds. Des choix à réfléchir et affiner. Quelle que soit la solution retenue, les modifications sur l'éclairage public ne devraient pas intervenir avant 2024.





Aux composteurs citoyens !

A partir du 1^{er} Janvier 2024, la loi impose à tous le tri des déchets alimentaires.

Tous les particuliers seront tenus de séparer leurs déchets alimentaires et de les valoriser dans un composteur particulier ou dans un point d'apport collectif. Le code pénal prévoit une amende en cas de non-respect des consignes de tri qui s'appliquera également à l'obligation de tri des biodéchets.

Cette obligation découle de la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire qui fixe de nombreux objectifs dans différents domaines comme la réduction des emballages plastiques, le recyclage, la lutte contre le gaspillage alimentaire, des mesures contre l'obsolescence programmée ou encore la gestion des déchets.

Les biodéchets représentent un tiers du contenu de la poubelle résiduelle des Français. Ces biodéchets sont habituellement enfouis ou incinérés mais ce sont des pratiques qui posent problème.

En effet la mise en décharge des biodéchets est à l'origine d'émissions de gaz à effet de serre (GES) : le tassement provoque la fermentation des déchets alimentaires dans un milieu sans oxygène, créant ainsi des conditions favorables à l'émission de méthane dans l'atmosphère. Ce gaz a de plus un pouvoir de réchauffement global 25 fois supérieur à celui du CO₂. De même, l'incinération de ces déchets produit également des GES et notamment du CO₂ lors de leur combustion.

A l'inverse, la valorisation organique via le compostage, permet de faire retourner au sol ou de transformer des matières organiques brutes en une matière valorisable, le compost adapté aux besoins agronomiques des sols. Dans le contexte actuel d'appauvrissement des sols il existe un réel besoin d'amendements organiques naturels que les composts de biodéchets peuvent en partie combler.

C'est donc un gaspillage que de les éliminer par incinération ou encore mise en décharge alors qu'ils représentent une ressource importante en matière et en énergie ainsi qu'une éventuelle source de revenus. D'autre part comme le rappelle la Communauté de Communes Pays d'Uzès (CCPU), une tonne de déchets non enfouie ce sont 130€ d'économisés. Des économies qui permettront de contenir l'augmentation des taxes d'ordures ménagères ; les coûts de collecte et traitements des déchets étant bien sûr dépendants des hausses du prix de l'énergie.

Aussi la CCPU a anticipé l'entrée en vigueur de la loi et proposé de fournir gratuitement aux habitants qui le souhaitent des composteurs de jardin de 400L ou 570L ou des lombricomposteurs, une alternative qui permet la gestion des déchets alimentaires en appartement pour ceux qui ne disposent pas d'extérieur.

Des formulaires de réservation de composteur ont été distribués dans votre boîte aux lettres début octobre mentionnant 2 dates de retrait fin octobre à Blauzac ou à Moussac et une début novembre à Garrigues. Devant le succès de l'opération tous les équipements commandés par la CCPU ont été rapidement attribués et les retardataires se sont vus demandés de patienter en fonction des délais de réapprovisionnement pour l'organisation de nouvelles sessions début 2023.

Le retrait des composteurs s'est accompagné d'une courte formation pour aider à démarrer avec les équipements. Les biodéchets concernés par les composteurs comprennent les déchets non dangereux biodégradables de jardin tels que les tontes de pelouse ou les feuilles mortes, les déchets de cuisine et de table, restes de repas ou de préparation de repas, ou encore les produits périmés non-consommés. Attention les "gros déchets" végétaux comme les coupes de branches devront toujours être déposés en déchetterie.

Pour se clarifier les idées et adopter les bonnes pratiques de compostage, des liens vers des guides d'utilisation sont disponibles sur le site internet de la CCPU.

Si toutefois vous ne souhaitez pas conserver votre compost dans votre appartement, des points de compostage collectifs seront installés dans le village. En tous les cas à partir du 1^{er} janvier 2024 aucun déchet vert ne devra être joint à la collecte des ordures ménagères dans les poubelles noires.

En résumé que composter ?

Les déchets organiques de cuisine sont tous compostables. Certains déchets, comme les peaux d'avocats, les trognons d'ananas ou de choux, les coques de noisettes et de noix mettront simplement plus de temps à se décomposer.

Sont compostables également les marcs et filtres à café, sachets de thé, tisane, et les déchets secs comme ou les rouleaux de papier hygiénique coupés en morceaux. Pour accélérer le processus, découpez tous vos biodéchets en petits morceaux.

Pour éviter indésirables et mauvaises odeurs, il est déconseillé de mettre au compost les restes de viande et de poisson. Vous pourrez toutefois incorporer ces déchets lorsque votre composteur aura une bonne montée en température.



Les déchets verts du jardin: si possible les broyer ou découper en petits morceaux. Stockez-les à côté du composteur lorsque vous en avez la possibilité afin d'assurer un apport régulier de matière sèche à votre compost. Cette matière sèche, riche en carbone, est essentielle dans le processus de compostage.

Et dans un appartement ?

Pas d'inquiétude un lombricomposteur ne sent pas mauvais si vous respectez toutes les règles de compostage. En effet, les vers présents dans votre composteur vont accélérer le compostage des déchets alimentaires. Et si vous avez un balcon vous pourrez éloigner le disgracieux équipement et composter facilement vos biodéchets à l'extérieur.

Pour les plus réticents...

Tournez-vous vers les composteurs collectifs qui seront mis à disposition.



*La famille Fourrage-Milcent
et son lombricomposteur*



Emilie Bonami et son composteur individuel



DICRIM

Avec ce journal municipal, vous avez reçu dans vos boîtes aux lettres un exemplaire du DICRIM, le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs.

Ce document est à conserver précieusement, il contient toutes les informations sur les conduites à tenir en cas de survenance d'un événement majeur : inondation, incendie, tempête, canicule, accident de transport de matière dangereuse...ainsi que les numéros de téléphone utiles.

Il indique aussi les mesures de prévention à prendre pour anticiper un risque majeur : avoir une réserve d'eau potable, une lampe, une radio...



Moustiques

Cette année le Gard n'a pas connu de cas autochtone de maladie vectorielle, c'est-à-dire transmise par le moustique, comme les virus de la dengue, du chikungunya ou zika. Ce qui signifie qu'aucune personne n'ayant pas voyagé en zones tropicales n'a été infectée. Les seuls traitements dispensés dans le Gard étaient donc pour des personnes de retour de voyage dans une zone tropicale.

Le moustique tigre (*Aedes albopictus*) est un vecteur de maladies virales. Il est présent sur le territoire français depuis 2004. Tous les départements d'Occitanie sont colonisés.



Moustique tigre

Éviter sa prolifération est un enjeu essentiel de santé publique et doit être l'affaire de tous. Une seule action : éliminer les rétentions d'eau douces et claires de nos terrasses et jardins, appelées "gîtes".

- *Vider régulièrement ou supprimer les coupelles sous les pots de fleurs, vases... ou les remplir de sable afin de conserver l'humidité sans qu'il n'y ait d'eau stagnante.
- * Ranger à l'abri de la pluie les seaux, matériel de jardinage, jouets ou récipients divers.
- * Recouvrir les bidons de récupération d'eau de pluie à l'aide d'un filet moustiquaire ou d'un tissu.
- *Nettoyer les gouttières afin de faciliter le bon écoulement des eaux.

Une femelle peut pondre jusqu'à 200 œufs par ponte. Et de très petites quantités d'eau suffisent. Les œufs de moustiques deviennent adultes entre une et deux semaines. Ensuite le moustique ne se déplace qu'à moins de 150 mètres de son gîte.

La lutte vectorielle est sous la responsabilité des Agences Régionales de Santé (ARS).

Elle vise à réduire ou interrompre la prolifération des moustiques afin de diminuer le risque de propagation des virus. Parmi les actions mises en place, il existe notamment des seaux noirs contenant de l'eau, un support de ponte et un larvicide. 4006 dispositifs ont été répartis en France métropolitaine en 2018.

Comment se protéger des piqûres de moustique ?

- Porter des vêtements longs, amples et clairs.
- Utiliser des répulsifs cutanés en suivant les précautions d'emploi.
- Utiliser des moustiquaires.

Pourquoi la piqûre de moustique démange-t-elle ?

Lorsqu'un moustique pique, sa trompe pénètre très rapidement la peau à la recherche d'un vaisseau sanguin. Au moment de la piqûre, la femelle moustique injecte de la salive qui contient des substances anesthésiantes et anticoagulantes (pour fluidifier le sang dans sa trompe). Ce sont ces substances qui causent une irritation, qui est en réalité une réaction inflammatoire, variable d'un individu à l'autre.

Pourquoi certaines personnes sont-elles plus piquées que d'autres ?

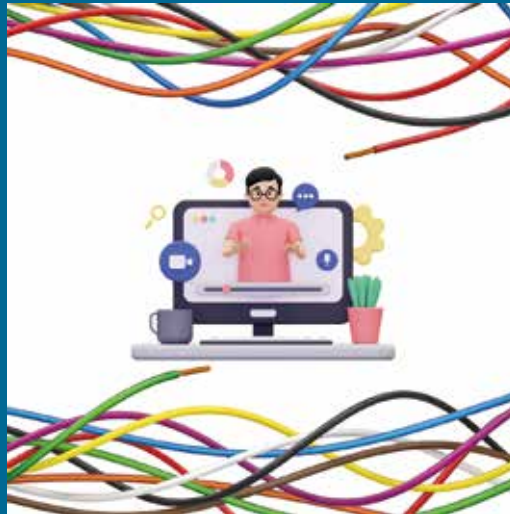
Il existe des prédispositions génétiques mais ce sont surtout des facteurs physiologiques qui influencent l'attraction. Par exemple l'acidité de la peau, ou lorsque la température du corps augmente (femme enceinte, personne ayant bu de l'alcool ou ayant de la fièvre).

La femelle moustique est aussi sensible au gaz carbonique et aux couleurs sombres.

L'ANSES (agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) réalise des expertises afin de comprendre les risques liés à la transmission de maladies. Elle évalue les stratégies de lutte, leur efficacité et leurs impacts. Et enfin le laboratoire de santé animale permet de regrouper l'ensemble des identifications et analyses concernant les virus et les interactions avec d'autres espèces animales.

L'Agence Régionale de Santé a demandé à chaque commune de désigner un référent "moustique". Son rôle sera d'assurer la liaison entre l'agence et la Mairie, de faire appliquer ses préconisations et faire remonter les informations locales. Pour Saint-Dézéry, c'est Cyrielle Jannin, conseillère municipale, qui a été désignée référent "moustique" communale.

DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE



Le département du Gard a confié à l'entreprise SFR la construction du réseau WiGard Fibre, le réseau public Très Haut Débit (THD) par fibre optique jusqu'à l'utilisateur.

Les travaux ont eu lieu à Saint-Dézéry et a priori tous les foyers sont maintenant susceptibles d'être raccordés à la fibre.

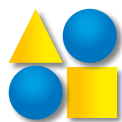
A priori... car ce n'est pas aussi simple que ça... il faut avant toute chose vérifier l'éligibilité de son adresse avant d'entreprendre les démarches auprès d'un Fournisseur d'Accès à Internet (FAI) en vue de signer un contrat "fibre". En effet certaines habitations n'ont pas été répertoriées correctement par la société SFR, elles ne sont donc pas éligibles à la fibre et leurs occupants ne peuvent donc pas recevoir la fibre à leur domicile.

Pour tester l'éligibilité de votre logement, connectez-vous au site WiGardFibre.fr puis cliquez sur "Test d'éligibilité". Si votre adresse n'est pas éligible, toujours sur le site WiGardFibre.fr cliquez sur "Une question ?" et sélectionnez "Mes voisins sont éligibles à la fibre optique mais pas moi, que dois-je faire ?", ensuite choisissez l'une des 2 options "Nouvelle construction/ Pas nouvelle construction" et suivez les consignes indiquées.

Si votre logement est éligible, vous pouvez contacter le Fournisseur d'Accès Internet de votre choix (Orange, SFR, Free, Bouygues, Sosh...), aucun opérateur en téléphonie n'a le monopole du marché.

Nous attirons votre attention sur la qualité des travaux de raccordement, certaines entreprises sous-traitantes sont peu scrupuleuses - et parfois peu compétentes - et tentent d'imposer des travaux inacceptables (passage de lignes le long des façades ou en aérien, perçage de trous dans les murs...) pour aller plus vite et moins cher. Vous pouvez refuser ces travaux et demander au fournisseur d'accès Internet avec qui vous avez signé un contrat de vous proposer une autre solution. D'autant que la Mairie a fait l'effort financier de faire enfouir toutes les lignes télécoms dans la quasi-totalité du village, ce n'est pas pour voir apparaître des câbles visuellement indésirables.





Ecole

A Saint-Dézéry cette année, la rentrée scolaire a eu un saveur toute particulière. La deuxième classe de l'école ayant été menacée de fermeture l'hiver dernier, nous sommes heureux de retrouver Aurélie SIMONOT et Caroline ANTON. Elles sont respectivement directrice et enseignante de la classe des CP/CE2 et enseignante de la classe des CE1. Pour la troisième année consécutive, elles accueillent une personne qui effectue son service civique au sein de l'école. C'est Lola GILIOTTI, jeune saint-dézérienne, qui les seconde dans toutes les activités d'apprentissage quotidiennes.

Les effectifs de cette année sont de 10 élèves de CP, 16 CE1 et 6 CE2. Si les effectifs des 2 classes offrent des conditions idéales pour l'enseignement, ils laissent hélas planer la menace d'une fermeture de classe pour la rentrée 2023. D'autant que l'effectif global sur le Regroupement Pédagogique Intercommunal Saint Maurice de Cazeville/Saint-Dézéry/Castelnau-Valence est en baisse constante avec 115 élèves pour l'année 2022/2023. La décision de l'Inspection d'Académie devrait tomber dans les semaines qui viennent.

Les évaluations nationales ont eu lieu en début d'année. Les jeudis, les élèves de CE2 rejoignent leurs camarades de CE1 dans la classe de M^{me} ANTON afin d'approfondir ensemble des notions pas encore abordées par les jeunes élèves de CP. Cela permet à M^{me} SIMONOT de se consacrer sur cette journée aux apprentis lecteurs et écrivains.

Côté activités sportives, la piscine d'Alès étant en rénovation, les enfants n'auront pas de cours de natation cette année. Au programme, athlétisme et initiation au rugby seront de

retour avec Thierry Pantel, éducateur sportif qui intervient depuis de nombreuses années auprès des élèves de Saint-Dézéry.

Au niveau des autres activités, toujours le prêt des livres à la bibliothèque de Saint-Dézéry chaque semaine. Le SITOM est intervenu auprès des élèves pour les sensibiliser au tri des déchets. Et des "ateliers du goût" ont été organisés en novembre.

En décembre, les enfants ont également réalisé des décorations de Noël, des boules et des cônes qui ont été suspendus dans les mûriers platanes de la cour de l'école.

Un projet commun de classe découverte a été élaboré par les 2 enseignantes : une classe verte au centre du Val de L'Hort à Anduze avec pour thème "Art et Nature". Un travail scolaire avant et après ce séjour prévu en avril, sera effectué dans les deux classes. Notons la participation de l'APE (Association des Parents d'Elèves) pour le transport et les frais de pension complète.

L'assemblée générale de l'APE a eu lieu en septembre 2022, élisant son bureau pour l'année 2022/2023.

Concernant les représentants de parents, la déléguée de parents d'élèves élue pour la classe de CP/CE2 est madame Lionelle ROUYEYROLLES et pour la classe des CE1 madame Alexia BAQUIER.



Les élèves de l'école de Saint-Dézéry et leurs enseignantes



Sensibilisation au tri sélectif avec le Sitom





L'APE " Les 3 villages " pour les écoles de Saint-Dézéry, Castelnau-Valence et Saint-Maurice de Cazeville, a procédé à son renouvellement de bureau lors de son assemblée générale annuelle le 27/09/2022. Il se compose de la façon suivante :

Sonia Grau, présidente, Saint-Dézéry
Adrien Weikert, vice-président, Saint-Dézéry
Cynthia Kilka, trésorière, Saint-Dézéry
Claire Greiner, vice trésorière, Saint-Maurice de Cazeville,
Alexia Bauquier, secrétaire, Castelnau-Valence,
Claire Chabalière, vice-secrétaire, Castelnau-Valence.

L'APE annonce avoir reversé la totalité de ses bénéfices de l'année précédente aux écoles afin de financer les sorties scolaires de l'année et les différents intervenants, soit un total de 5400€ (800€ par classe).

Une vente de chocolats de Noël a été organisée.

Le 9 décembre, l'APE a offert le goûter de Noël aux enfants des écoles ainsi qu'un petit cadeau. Une belle après-midi festive pour les enfants.

Le samedi 10 décembre, l'APE a participé au marché de Noël en partenariat avec le club taurin à Saint-Maurice de Cazeville.

Exposants, château gonflable pour les enfants, poney, balade en calèche avec le Père Noël au rythme des musiques de Noël ont égayé la journée des enfants et adultes présents.

Animations à venir ! (Programme sous réserve d'autorisations):

- 10 février 2023 : loto à Castelnau-Valence
- 1^{er} avril 2023 : carnaval, course de brouettes customisées à Saint-Dézéry
- 17 juin 2023 : fête des écoles à Saint-Maurice de Cazeville

Sonia Grau
Présidente APE

Pour nous rejoindre ou obtenir des informations :

- Facebook " ape lestroisvillages "
- mail : lestroisvillagesape@gmail.com



Balade en calèche avec le Père Noël au marché de Noël de Saint-Maurice de Cazeville



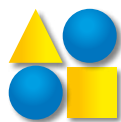
Le goûter de Noël dans la classe des CE1



Le goûter de Noël dans la classe des CP/CE2



Le château gonflable au marché de Noël de Saint-Maurice de Cazeville



INFO-FLASH, nouvelle application mobile de communication

Il est toujours compliqué de diffuser les informations municipales. Actuellement elles sont visibles sur les panneaux d'affichage sous le hall de la mairie et place du Griffon. Elles sont mises en ligne sur le site internet de la Mairie, certaines sont distribuées dans les boîtes aux lettres. La Mairie vous propose un nouveau moyen de recevoir les informations municipales via une application de téléphone mobile. Son nom : " Info-Flash ".

Comment ça marche ? La Mairie met en ligne des informations : l'annonce d'un événement (exemple : fête des écoles), d'une alerte (exemple : limitation de consommation d'eau en période de sécheresse). De votre côté, il vous suffit de télécharger l'application mobile (c'est

gratuit, rapide, pas besoin de se créer un compte) et de mettre le nom de la commune dans vos favoris. Vous aurez accès à toutes les infos municipales diffusées. Vous pouvez également choisir de recevoir une notification dès la mise en ligne d'une information. Vous pouvez entrer autant de favoris que vous le souhaitez (à condition que les mairies soient adhérentes à " Info-Flash "). Vous avez aussi accès à toutes les informations officielles diffusées autour de vous. Vous trouverez ci-dessous le mode d'emploi de l'application mobile " Info-Flash ".

En cas de problème d'utilisation, contactez le secrétariat de Mairie, au 04 66 81 98 92 ou stdezery.mairie@wanadoo.fr



IF Info-Flash
Informe et Alerte les citoyens

Soyez
ALERTÉ et INFORMÉ
en temps réel

L'écosystème numérique **Info flash** vous informe et vous alerte sur les événements locaux et l'actualité. Les alertes de votre ville sont toujours dans votre poche, où que vous soyez.

SIMPLE ET GRATUIT

- 1 Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant **Info-flash** sur internet.
- 2 Ouvrez **Info-flash** et ajouter votre commune en favori.

Pas besoin de créer un compte, 100% anonyme!

Félicitations vous recevrez désormais des notifications des autorités locales en cas d'alertes ou d'informations !



En partenariat avec

Soutenu par

LAFFAIC
GDF SUEZ
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
GREENTECH

Recensement de la population 2023

Pourquoi me pose-t-on des questions sur...

... mon logement ?

Année de construction, surface, etc.
connaître votre **type d'habitation**,
c'est pouvoir anticiper les besoins
de construction dans votre ville.

... mon foyer ?

Les caractéristiques de votre foyer
pour permettre d'évaluer l'évolution
de la population et ses besoins futurs :
crèches, écoles, maisons de retraite, etc.

... mon travail ?

Lieu de travail, secteur d'activité,
situation professionnelle, etc.
connaître votre **situation
professionnelle** permet
de comprendre l'activité
économique des communes,
accompagner leur développement,
et mesurer les mobilités entre
le domicile et le travail.

... mes habitudes de vie ?

Modes de transport, scolarisation de vos enfants, etc.
connaître vos **habitudes de vie** permet d'ajuster
l'utilisation des équipements collectifs à vos besoins.

... mes données personnelles ?

Nom, prénom, etc.
vos données personnelles sont recueillies
afin de **ne pas vous compter plusieurs fois**.
Elles sont ensuite supprimées des bases
de données.

En répondant au questionnaire du recensement, vous permettez à l'État
de réaliser les petits et grands projets qui vous concernent !

 le-recensement-et-moi.fr

Les traitements de ces données personnelles mis en œuvre par l'Insee à des fins statistiques sont conformes
au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés (CNIL).

MARTELL PRÉSENTA

Galizzi TP

Travaux publics - Canalisations
Terrassements - V.R.D. - Carrière

10, rue de l'Égalité
30190 Garrigues Ste-Eulalie

Tél : 04 66 81 20 77
Fax : 04 66 81 24 18
galizzi.seeg@wanadoo.fr

Société Exploitation Etablissement Bonnefille
www.seebtp.fr



TRAVAUX PUBLICS - VRD - POSE DE RÉSEAUX
Électriques - Gaz - Télécom - Eau - Assainissement
TERRASSEMENT PAR ASPIRATION

576, chemin de Féverol - 30380 Saint Christol Les Alès
Tél. 04 66 60 74 05 - Fax 04 66 60 71 91



DÉCOUVREZ L'EXCELLENCE
DE NOTRE SAVOIR-FAIRE!

L'Héritage

90 ANS DE
PASSION!



Désirée

SI LA TENTATION
AVAIT UN NOM...

Les vignerons de Saint Dézéry - 04 66 81 21 31
caveau.sdzery@gmail.com - Route de Saint Chaptes - 30190 Saint Dézéry

Rue Louis Antonin

Fontaine

Places parking

Sylvie
Coiffure

Avenue Edouard Martin

Avenue Raoul Vezol
Centre-ville St-Chaptes

Sylvie
Coiffure

☎ 04 66 81 29 00

Place de l'ancienne Mairie 30190 SAINT-CHAPTES



CSI

Cynthia Secrétaire Indépendante

Tél. : 06.18.93.63.89

Mail : 30.cynthiasi@gmail.com

30190 SAINT-DEZERY

SIRET : 514 690 650 00023

Patrick RAMOS

Tuyauteur/Soudeur
31.a.ramos@gmail.com

SAS A.RAMOS

06.68.00.35.13/Administratif 06.18.93.63.89

10, Route de Saint-Chaptes
30190 SAINT-DEZERY

Maître Nageur

Cours • Leçons individuelles • Stages

Coach Sportif - Préparateur physique

Moniteur Tennis - Entraîneur Football

Animations diverses, anniversaire,
fête, soirée, spectacle, tous sports

06 81 89 85 91

www.sportOsoleil.fr • vincent.rischmann@orange.fr



Au Bout Des Branches

Elagueur & Paysagiste

06 69 50 24 45

REMERCIEMENTS

Nous remercions chaleureusement tous les annonceurs publicitaires pour leur confiance et leur fidélité, tout particulièrement dans le contexte économique actuel très difficile. Sans eux, ce journal municipal, support d'informations de votre commune, ne pourrait pas exister. Ils sont tous acteurs de l'économie locale : commerçants, artisans, entrepreneurs, et nous vous invitons à utiliser leurs services. Lorsque vous les rencontrerez, faites leur savoir que vous avez remarqué leur visuel dans le journal de Saint-Dézéry : une belle façon de les remercier pour leur participation.